



Monsieur Adrien MOTTAIS
Mairie - Mayenne
10 rue de Verdun
CS 60111
53103 Mayenne Cedex

Paris, le 29/04/2026

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 53147_002_02

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet de modification d'une station d'antennes relais Free Mobile situé 252 Rue Joseph Cugnot, 53100 MAYENNE.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Philippe DODARD

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

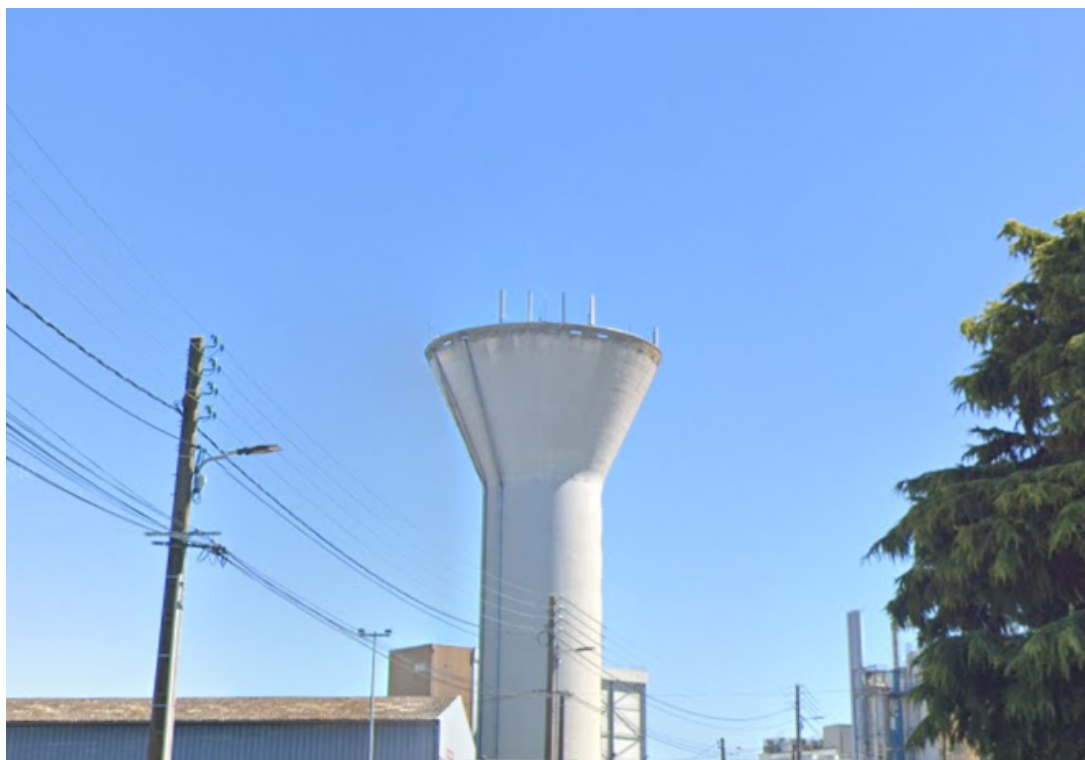
DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 53147_002_02
ADRESSE DU SITE : 252 Rue Joseph Cugnot
COMMUNE : 53100 MAYENNE
DATE : 29/04/2026

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	MAYENNE
NOM DU SITE :	MAYENNE/10 R JOSEPH CUGNOT - Z
CODE SITE :	53147_002_02
ADRESSE :	252 Rue Joseph Cugnot - 53100 MAYENNE
TYPE DE SUPPORT :	Château d'eau - réservoir
PROJET DE :	Modification substantielle d'une antenne-relais existante
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 381462, Y = 2370068 Longitude : -0.608681, Latitude : 48.292748

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Philippe DODARD Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	pdodard@iliad-free.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

| SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Autorisations administratives	8
5. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
6. Plan de situation à l'échelle	9
7. Plan de cadastre	11
8. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	12
9. Déclaration ANFR	15
10. Plans du projet	16
11. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	20
12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	20
13. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	21
14. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	22

1. Synthèse et motivation du projet

Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service très haut débit mobile et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribue à l'aménagement numérique des territoires ainsi qu'à sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile des abonnés et collectivités, plus du double en 5 ans (données ARCEP - 2ième trimestre 2025), et afin de contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires.

Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'augmentation de ces usages nécessite une infrastructure mobile adaptée et résiliente, permettant de bénéficier de dispositifs d'alerte comme Fr-Alert. Il s'agit d'un système d'alerte des populations permettant aux pouvoirs publics de diffuser simultanément des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans le périmètre d'une antenne située dans une zone concernée par un danger imminent.

Par ailleurs, la réalisation de cette infrastructure implique la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de travaux(Génie Civil, Electricité), ... et indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'antennes relais dont les caractéristiques d'ingénierie et antennaires sont décrites dans la présente section.

Ce projet consiste à installer 3x antennes Free Mobile supplémentaires (Gabarit 0.73x0.50x0.24m) au niveau des installations existantes sur la terrasse du château d'eau, afin

d'accroître la couverture et la capacité en 5G Free Mobile.

Ces nouvelles antennes Free Mobile de couleur blanche seront installées sur de nouvelles structures métalliques galvanisé et positionnées parallèlement à une distance d'environ 0.50m des antennes Free Mobile existantes. Une par secteur.

Les hauteurs d'antennes Free Mobile existantes par rapport au sol restent identiques avant/après travaux.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 3	À ajouter : 3	À modifier : X
Type	Panneau	Panneau	
Azimuts (S1/S2/S3)	100° 220° 340°	100° 220° 340°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
100°	4G 700 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	56.85 m	194.85 m	43.98 m	181.98 m	44.34 m	182.34 m	47.6	45.4	6° (4)
220°	4G 700 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	56.85 m	194.85 m	43.98 m	181.98 m	44.34 m	182.34 m	47.6	45.4	6° (4)

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
340°	4G 700 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	56.85 m	194.85 m	43 m	181 m	44.3 m	182.3 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	56.85 m	194.85 m	43.98 m	181.98 m	44.34 m	182.34 m	47.6	45.4	6° ⁽⁴⁾

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

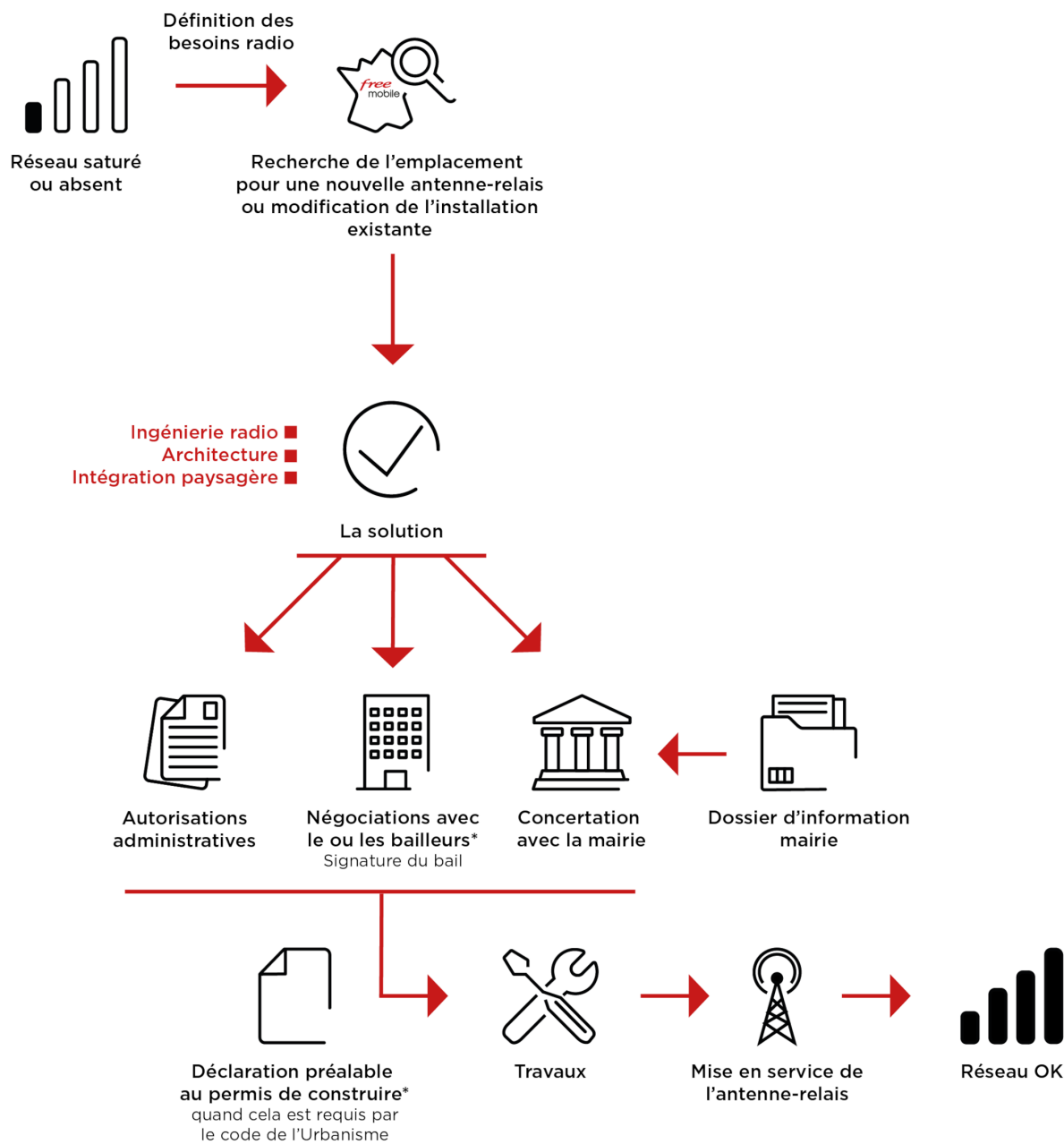
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Avril 2026
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Mai 2026
Début des travaux (prévisionnel)	Juillet 2026
Mise en service (prévisionnel)	Août 2026

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Autorisations administratives

Autorisations administratives nécessaires

Déclaration Préalable oui non

5. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

252 Rue Joseph Cugnot
53100 MAYENNE

Coordonnées

Lambert II étendu

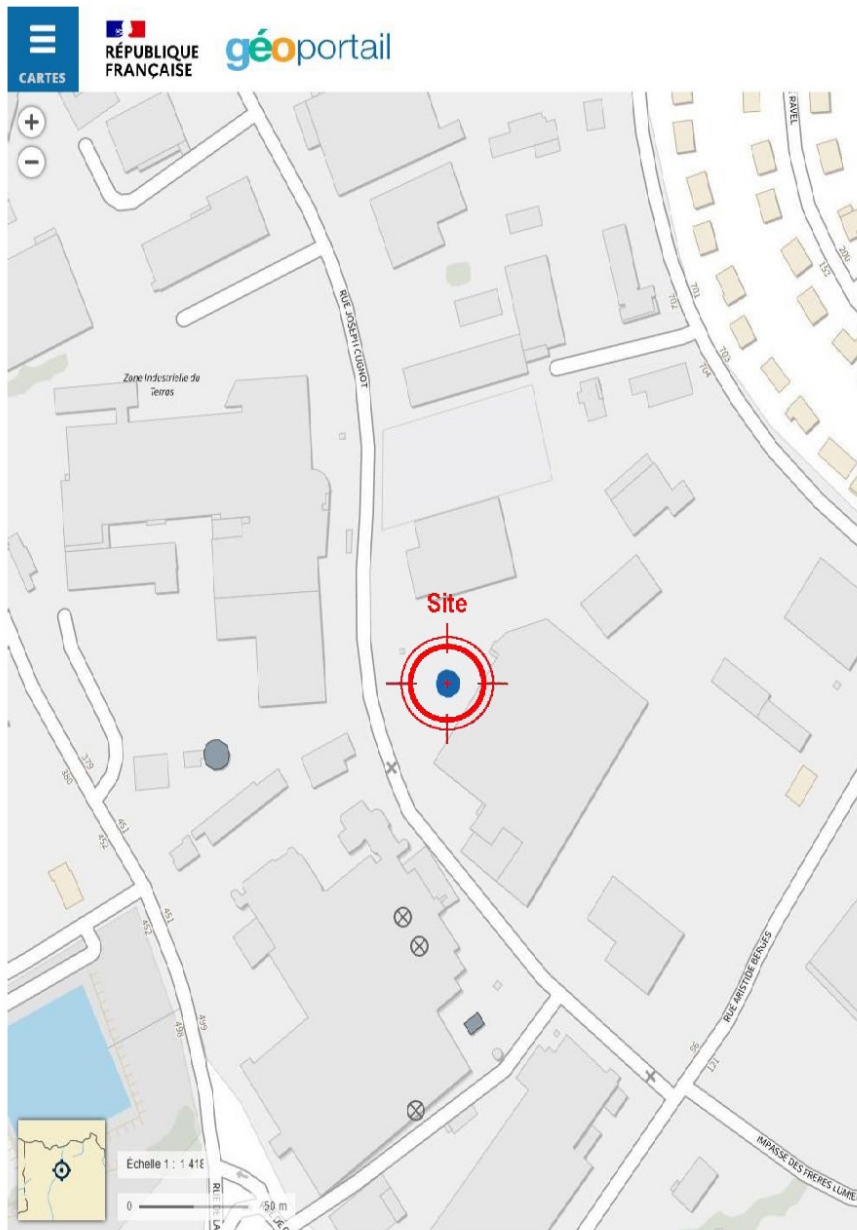
X = 381462
Y = 2370068

WGS 84

Longitude : -0.608681
Latitude : 48.292748

6. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Nom du Site :MAYENNE

Code Site :FR-53-900043-53147_002_02

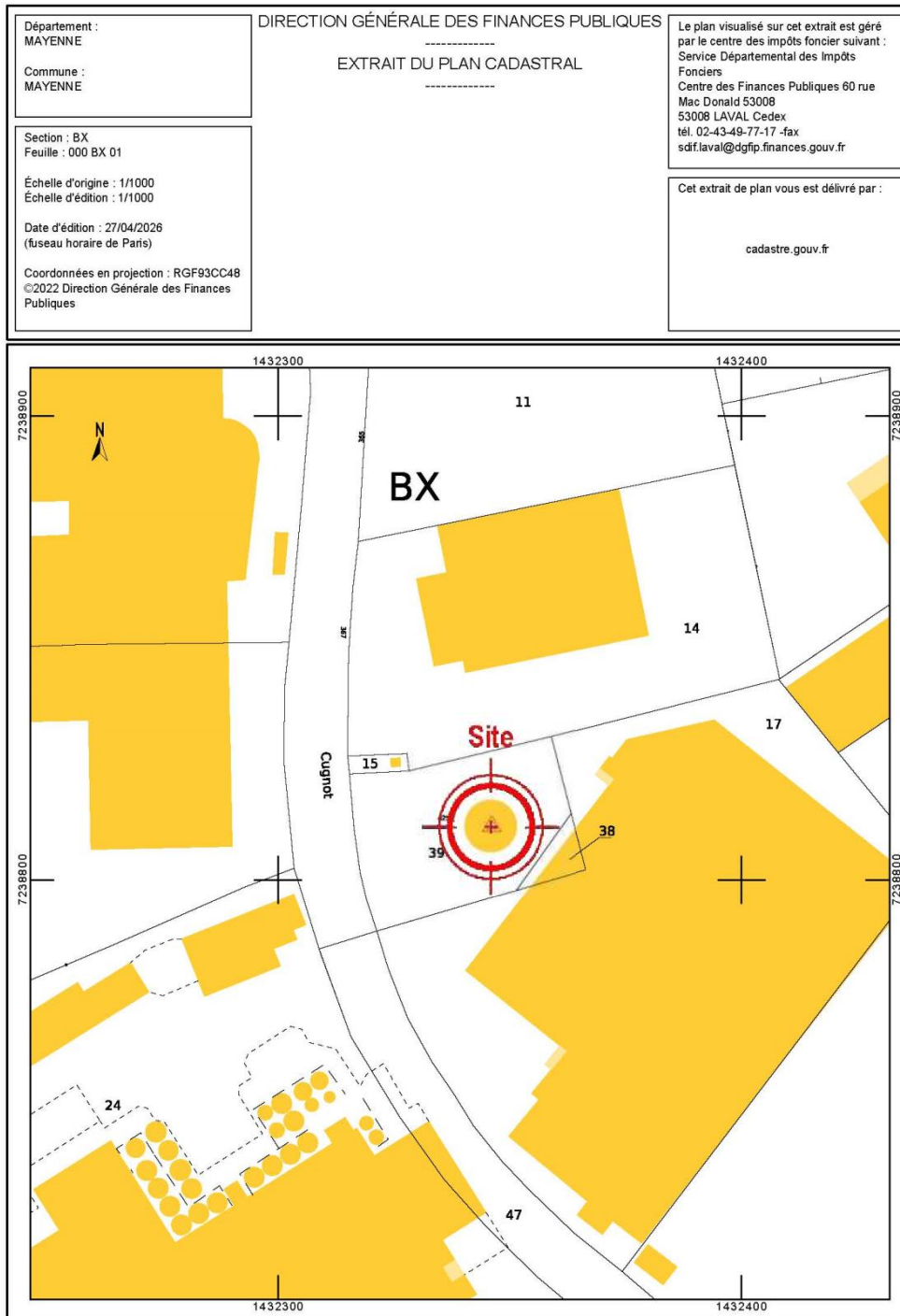
Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

sans objet

7. Plan de cadastre



Plan cadastral



8. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Plan de situation photos



Nom du Site :MAYENNE

Code Site :FR-53-900043-53147_002_02

Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



9. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public**

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

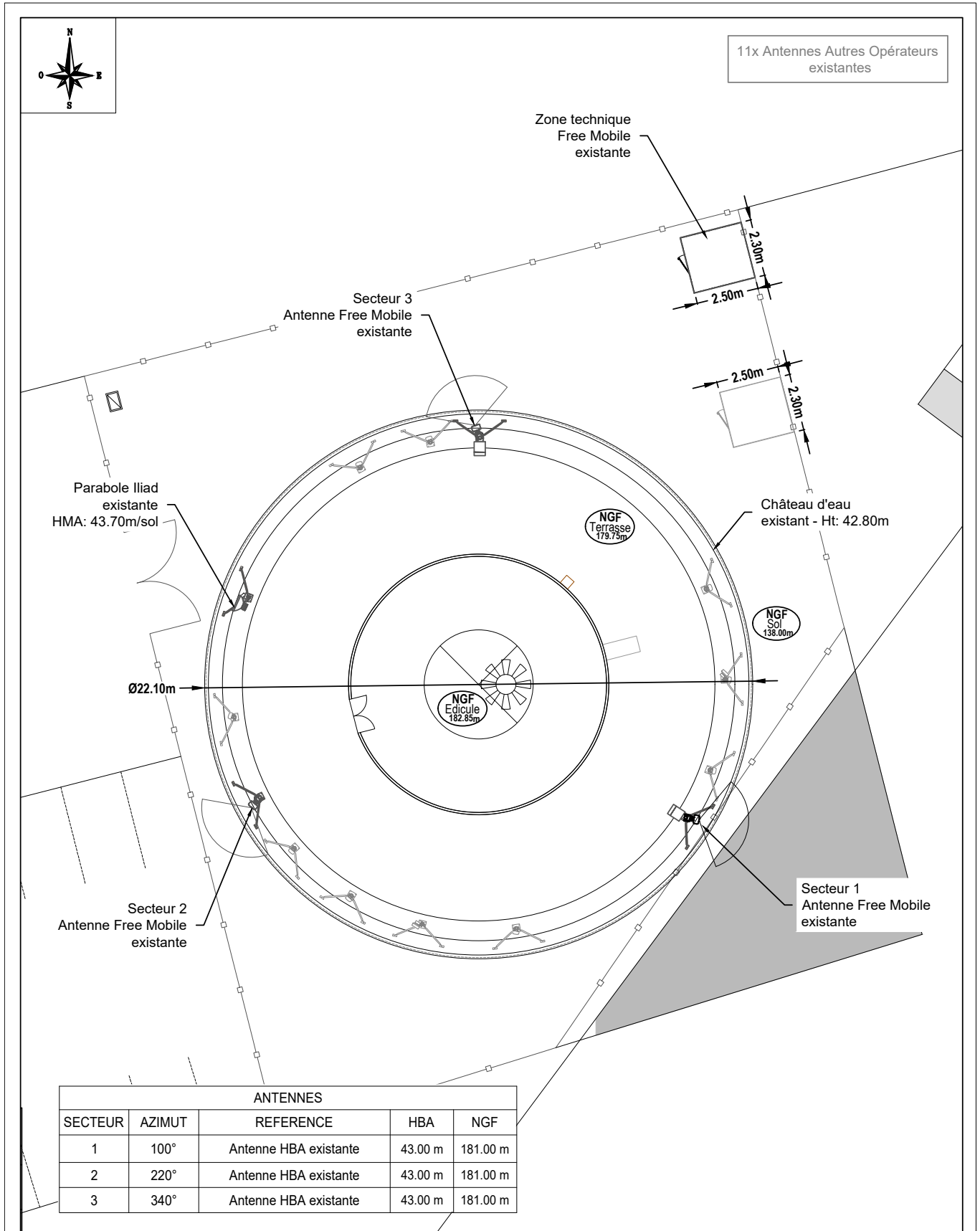
3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non


4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

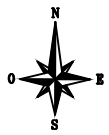
oui non

10. Plans du projet



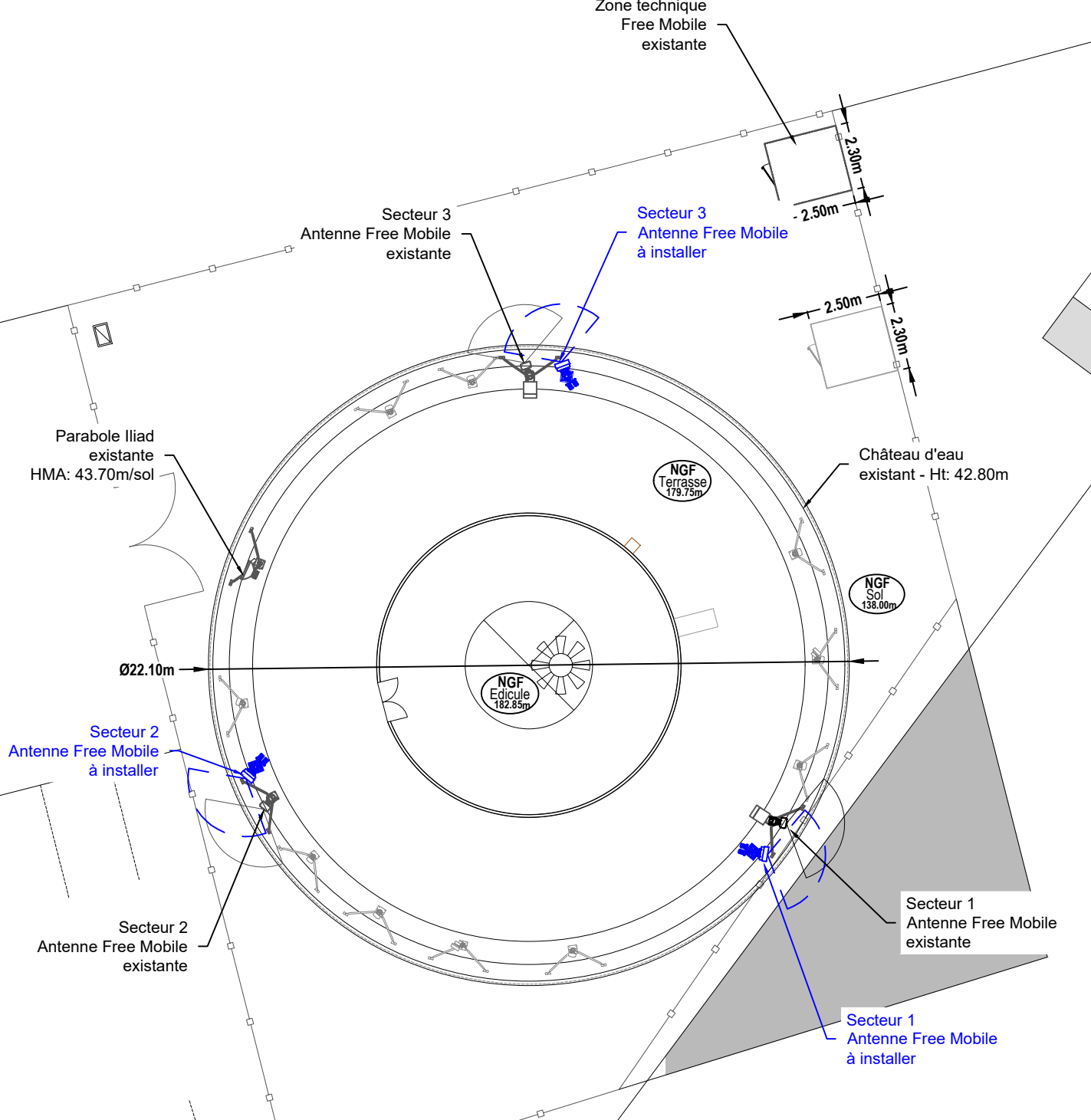
ANTENNES				
SECTEUR	AZIMUT	REFERENCE	HBA	NGF
1	100°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m
2	220°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m
3	340°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m

MAYENNE				
	252 Rue Joseph Cugnot		Ech : 1/200	
	MAYENNE - 53100		ID : 53147_002_02	
N° FOLIO : 03	DPC2.1-PLAN DE MASSE EXISTANT		FR-53-900043	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : FR-53-900043-53147_002_02_PLAN_DIM_Ind A.dwg	Dessin : F.T	Date : 27.04.2026



11x Antennes Autres Opérateurs existantes

Zone technique Free Mobile existante



ANTENNES				
SECTEUR	AZIMUT	REFERENCE	HBA	NGF
1	100°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m
2	220°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m
3	340°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m

ANTENNES PROJET				
REFERENCE	AZIMUT	HBA	NGF	
Antenne 0,73m	100°	43.98m	181.98m	
Antenne 0,73m	220°	43.98m	181.98m	
Antenne 0,73m	340°	43.98m	181.98m	

MAYENNE

252 Rue Joseph Cugnot

Ech : 1/200

MAYENNE - 53100

ID : 53147_002_02



N° FOLIO : 04

DPC2.2-PLAN DE MASSE PROJETE

FR-53-900043

DOSSIER : DIM

INDICE : A

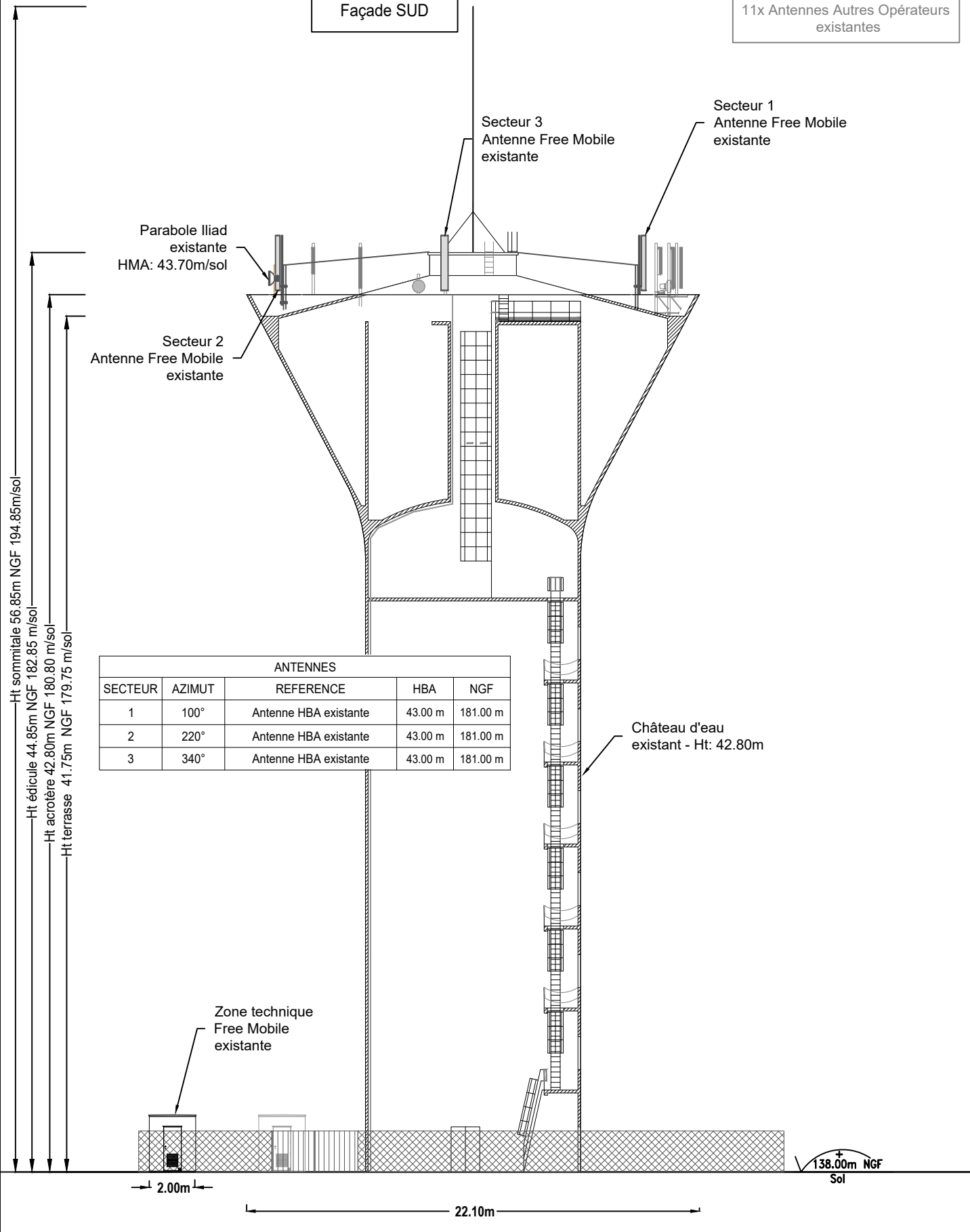
FICHER: FR-53-900043-53147_002_02_PLAN_DIM_Ind A.dwg

Dessin: F.T


Date: 27.04.2026

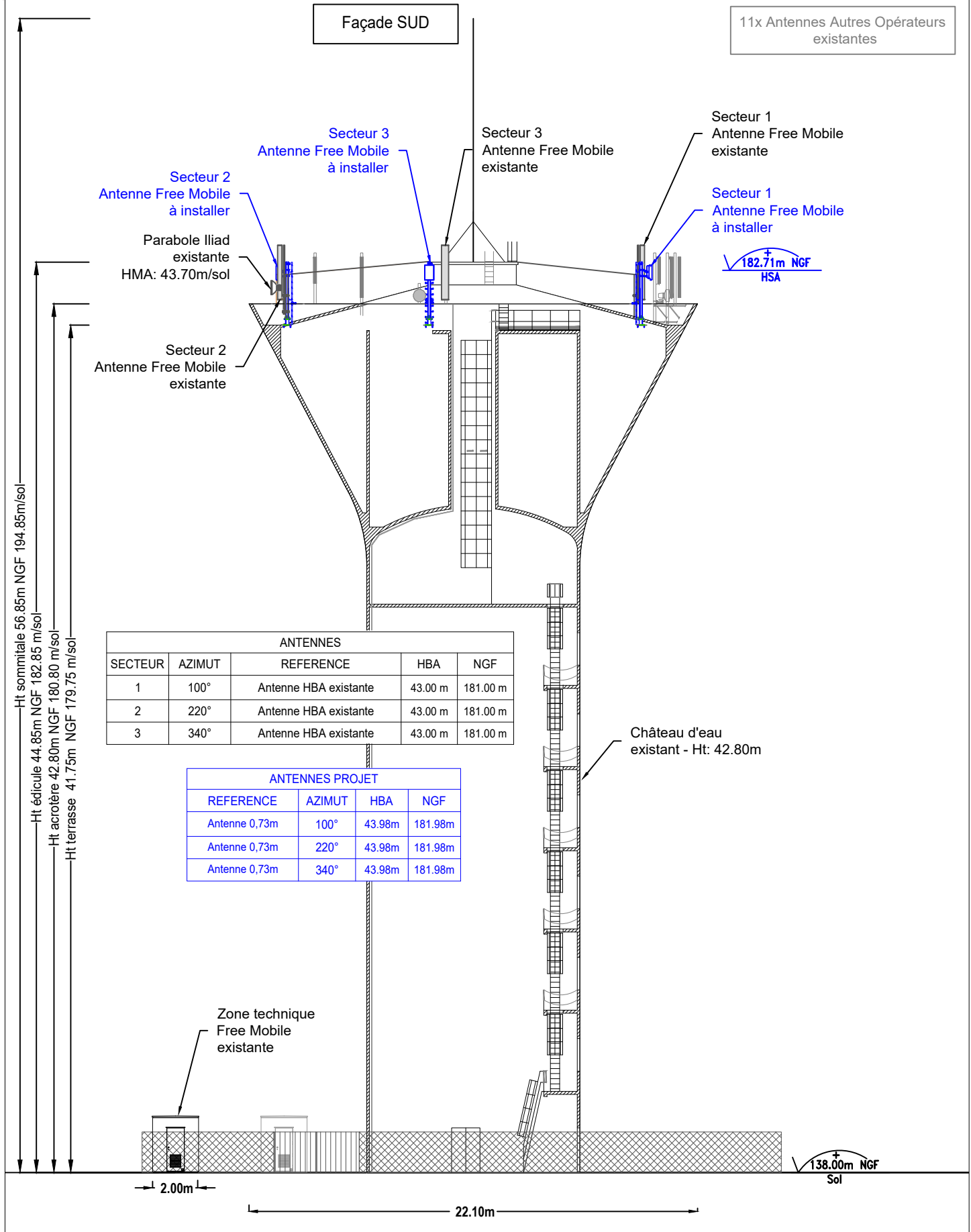
Façade SUD

11x Antennes Autres Opérateurs existantes



ANTENNES				
SECTEUR	AZIMUT	REFERENCE	HBA	NGF
1	100°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m
2	220°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m
3	340°	Antenne HBA existante	43.00 m	181.00 m

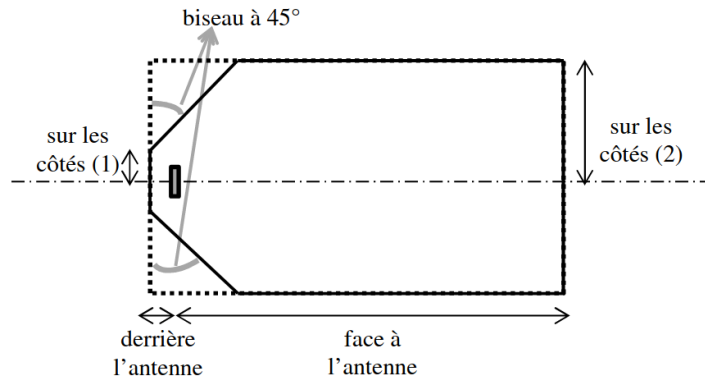
MAYENNE				
	252 Rue Joseph Cugnot		Ech : 1:250	
	MAYENNE - 53100		ID : 53147_002_02	
N° FOLIO : 06	DPC4.1-PLAN D'ELEVATION EXISTANT		FR-53-900043	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : FR-53-900043-53147_002_02_PLAN_DIM_Ind A.dwg	Dessin : F.T	Date : 27.04.2026



MAYENNE			
	252 Rue Joseph Cugnot		Ech : 1:250
	MAYENNE - 53100		ID : 53147_002_02
N° FOLIO : 07	DPC4.2-PLAN D'ELEVATION PROJETE		FR-53-900043
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : FR-53-900043-53147_002_02_PLAN_DIM_Ind A.dwg	Date: 27.04.2026

11. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/guide-dinformation-sur-la-5g-pour-les-elus-locaux
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

13. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

14. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.